Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2063

15.9.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2063 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 10 septembre 2026

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2025/2010 (EUTM RCA/1/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2016/610, le Comité politique et de sécurité (COPS) exerce le contrôle politique et la direction stratégique de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), et est autorisé à prendre les décisions pertinentes conformément à l'article 38 du traité, y compris des décisions portant nomination des commandants de force ultérieurs de la mission de l'Union.

(2) Le 25 septembre 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/2010 ([2]) portant nomination du général de brigade Claudiu-Mădălin TAMAȘ en tant que commandant de force de la mission de l'Union pour l'EUTM RCA à partir du 30 septembre 2025.

(3) Le 23 juillet 2026, les autorités militaires roumaines ont proposé la nomination du général de brigade Irinel APOSTOLESCU pour succéder au général de brigade Claudiu-Mădălin TAMAȘ en tant que commandant de force de la mission de l'Union pour l'EUTM RCA (ci-après dénommée «proposition de nomination»).

(4) Le 27 juillet 2026, le commandant de la mission de l'Union pour l'EUTM RCA a soutenu la proposition de nomination.

(5) Le 29 juillet 2026, le Comité militaire de l'Union a recommandé que le général de brigade Irinel APOSTOLESCU soit nommé commandant de force de la mission de l'Union pour l'EUTM RCA à partir du 16 septembre 2026.

(6) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du général de brigade Irinel APOSTOLESCU en tant que commandant de force de la mission de l'Union pour l'EUTM RCA.

(7) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2025/2010,

([1]) JO L 104 du 20.4.2016, p. 21, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2016/610/oj.
([2]) Décision (PESC) 2025/2010 du Comité politique et de sécurité du 25 septembre 2025 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) et abrogeant la décision (PESC) 2024/2192 (EUTM RCA/1/2025) (JO L, 2025/2010, 3.10.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2010/oj).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Irinel APOSTOLESCU est nommé commandant de force de la mission de l'Union pour la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) à partir du 16 septembre 2026.

Article 2

La décision (PESC) 2025/2010 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 16 septembre 2026.

Fait à Bruxelles, le 10 septembre 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

L. MANDEL VENSILD